



HAL
open science

Hommage au professeur Raphael Draï. L'intérêt supérieur de l'enfant dans la logique du divorce

Laure Merland

► **To cite this version:**

Laure Merland. Hommage au professeur Raphael Draï. L'intérêt supérieur de l'enfant dans la logique du divorce. 2018. hal-02118777

HAL Id: hal-02118777

<https://hal.science/hal-02118777v1>

Preprint submitted on 3 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'intérêt supérieur de l'enfant dans la logique du divorce

Hommage au Doyen Raphaël Draï

2018

Abstract : The fact that in society marriage is symbolically considered sacred or, as some say, as a fundamental concept, is not a cause of the traumatic nature of divorce in children. The marriage institution, because it is a legal and social symbol of the life drive - and therefore eligible for all, regardless of sex married - cannot therefore be an element aggravating the torments suffered by the child at the time of the parents' divorce. The couple's separation or divorce produces a logic of trauma on the child's psyche. And if in this situation the best interest of the child is evidently to be considered for his better being, this consideration, far from being magic and erasing the negative, may weigh on him an extra guilt..

Laure Merland

Maître de conférences HDR

LID2MS EA4328

Aix-Marseille Université

L'invocation de l'intérêt supérieur de l'enfant, dans la logique du divorce, serait-elle une conséquence des prétendus « ravages » sur le psychisme de l'enfant, du caractère « sacré » du mariage ?

Le prétendu (ou évident) caractère « sacré » du mariage, qui règnerait collectivement en maître dans nos sociétés occidentales, ne saurait être considéré comme l'une des causes du traumatisme de l'enfant dans le divorce de ses parents, au point de devoir mettre au centre son intérêt supérieur, et ce, contrairement à ce que certains avancent.

Pour deux raisons. La première, c'est que le mariage est une institution juridique autonome, qui se suffit à elle-même. Nous nous en expliquerons. La seconde, c'est que les règles relatives au divorce, qui véhiculent le même sens que celles relatives à la séparation, constituent elles aussi un bloc de signifiants autonomes, dont le sentiment d'échec personnel (je me suis trompé) et d'échec social (il, elle, ne tient pas ses promesses).

De ce sentiment d'échec découle les affres de la culpabilité individuelle, qui fait obstacle à la compréhension du réel, et entraîne des pensées et des actes inappropriés, déplacés, et donc clivants.

Nous le verrons, c'est cette incompréhension qui entraînera le caractère traumatique de la séparation ou du divorce en premier lieu pour les parents, et en miroir (mais pas seulement) pour leur(s) enfant(s).

Le mariage, institution « sacrée » autonome, cause de tous les maux ? Si le mariage n'est plus dans notre langage courant contemporain « sacré » (certains préfèrent parler de « concept fondamental »), il n'en demeure pas moins une institution qui porte en elle la pulsion de vie. Car le mariage relève de

règles symbolisant la pulsion de vie, à savoir en occident à tout le moins, une vie de partage, d'échanges, de solidarité, de soutien. En atteste son attrait potentiel pour tous : hétérosexuels, homosexuels, transgenres... Une volonté, d'abord, de vivre à deux. Pourquoi pas, au demeurant, à trois ou plus ? Lorsque l'imaginaire individuel prend le relais du symbolique, il y a alors désir de mariage dans le réel. Mais le réel, c'est ce qui heurte. Ce qui frappe. Ce qui agresse parfois. Ce qui manque. Ce qui fait mal (et parfois, bonne pioche, du bien). Si la situation devient obsessionnelle et insupportable, les mariés ont parfois naturellement, presque biologiquement, issue du corps et de l'âme, la pensée « magique », de se servir de l'antidote du mariage, celui-là même qui mettrait un terme à cette violence originelle du réel : le divorce ou la séparation.

Le divorce ou la séparation, des signifiants autonomes. Le divorce, la séparation, dans le symbolique, qu'il y ait eu mariage ou non, véhiculent une ambivalence (ambivalence, clivante donc, donc douloureuse, qui ainsi ne peut faire accéder le divorce ou la séparation au Sacré). En effet, les lois du divorce et de la séparation sont ambivalentes car elles symbolisent aussi bien une pulsion de mort qu'une pulsion de vie (ou de re-vie).

Lorsque, concernant le divorce ou la séparation, l'imaginaire prend le relais du symbolique, selon le vécu, la structure psychique, la culture des sujets, c'est la vie ou la mort, la réussite ou l'échec individuel et social, qui hantent ensemble l'ensemble de leur être, dans des proportions variables, qui leurs sont propres. Le « je me suis trompé » a des conséquences toujours plus ou moins ravageuses sur le psychisme des acteurs du couple.

Au demeurant, l'ambivalence de la symbolique du divorce ou de la séparation, relayé à son tour dans l'imaginaire, est évidente chez les enfants qui, on le sait, fonctionnent en miroir avec les parents. Quel enfant n'a pas imaginé consciemment ou inconsciemment et jouit de cette image de voir ses parents ou l'un d'eux (parfois mort, - et vice versa - mais ce n'est pas ici le sujet) divorcés ou séparés (le travail de l'Oedipe et de l'interdit de l'inceste aidant) ? Et de rêvasser : avoir la paix, deux maisons, deux fois plus de biens matériels, deux fois plus de liberté... Et quel même enfant ne s'est pas effrayé simultanément de cette image d'un foyer déserté par l'un de ses nourriciers (avec souvent un « fini les soirées tous ensemble, les jeux, et bonjour les marâtres et les beaux-pères violents », ponctué d'un « je veux mon papa et ma maman et je veux « dormir » entre eux ».

Mais laissons l'enfant et son imaginaire attestant du caractère clivant de la symbolique du divorce et de la séparation.

Le mariage et le divorce sont d'abord affaire de couple voulant pulsionnellement se lier sous une institution juridique qui véhicule la pulsion de vie, et se délier sous une institution juridique qui véhicule symboliquement et imaginairement à son tour la pulsion de (re)vie... et la pulsion de mort. Pulsion de mort qui peut être traduite par : « *je me suis trompé, et pour cela je me puni, je meurs dans ce couple* ».

L'imaginaire intervient alors pour produire une pensée magique : « *parce que je n'ai pas droit à l'erreur, pour préserver ma vie et – en miroir – celle de mes enfants, qui sont la continuation de ma personne, je gomme mon erreur : je divorce ou je me sépare* ».

Cette pensée magique, c'est « la gomme » de l'échec, « gomme » inefficace car dans le réel, car en l'absence de l'un des membres du couple, la situation génère pour le groupe familial et ses composantes un inéluctable traumatisme, encore une fois, liée à l'ambivalence symbolique clivante ainsi qu'au réel du divorce ou de la séparation, dont les événements, les faits, mais surtout les paroles, aggravent un imaginaire en déroute, voire tombé malade de la vérité d'un réel plus ou moins... déroutant. Logique.

L'intérêt supérieur de l'enfant, une notion ambivalente. Pour gommer ce réel culpabilisant, dans le couple émerge de leur corps et de leur âme une autre pensée magique : panser le trauma de leurs enfants en se déplaçant ostensiblement, avec la bénédiction de la loi et des tribunaux, sur le terrain de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette pensée est louable et nécessaire pour accompagner au mieux l'enfant dans le réel. Il n'en demeure pas moins que cette pensée entraîne un renforcement des liens de filiation. Mais malheureusement, pas dans le sens espéré.

Car ce renforcement des liens de filiation par la technique juridique de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, résultant de la culpabilité (pulsion de mort) et non pas de l'amour (pulsion de vie, de solidarité), vient peser sur les protagonistes, signifiant le sacrifice de leur désir au profit de l'enfant, enfant alors qui se ressent encore un peu plus comme le meurtrier de ses parents.

Or, comme Freud l'a montré, indépendamment de tout divorce ou de toute séparation, la filiation, si satisfaisante soit-elle, a néanmoins un poids. Ce poids, cette ambivalence lourde et fracturante, résulte de la volonté de puissance et de domination qui existe à double sens entre les protagonistes. La filiation est donc elle aussi ambivalente et ces règles véhiculent aussi bien la pulsion de vie (solidarité, continuité de la personne) que la pulsion de mort (circonstances atténuantes par exemple en cas d'infanticide, fragilité des règles réprimant l'inceste). Dès lors clivante, la filiation ne peut accéder au statut de sacré (en atteste le droit anglais des successions où les enfants ne sont pas héritiers réservataires). *Ab initio* il y a donc une violence originelle dans les liens de filiation (les analystes en déduiront par exemple la volonté ou la nécessité de « tuer le père » ou de « tuer la mère »).

Voilà donc présenté un premier élément, naturel, qui touche tous les enfants et les fait accéder à une culpabilité irréductible issue de la filiation en elle-même.

En cas de séparation ou de divorce, le sentiment de culpabilité est aggravé chez l'enfant. A la violence initiale des liens de filiation, s'ajoute le fait que, l'enfant, empreint d'un imaginaire naturel de surpuissance sur ses parents (c'est logique, il mourra après eux), se sent tout naturellement coupable de n'avoir pas su les réparer.

S'ajoute enfin le fait que les parents, dans une pensée magique, imaginent réparer leur enfant en mettant en avant son intérêt supérieur et lui promettent de le faire primer sur le leur. Déculpabilisation ratée : car ce faisant, les parents, inconsciemment sans doute, font dès lors payer très cher à l'enfant le renoncement à leur désir. Nouveau meurtre à charge de l'enfant. Et voilà qu'exhiber l'intérêt de l'enfant aggrave sa culpabilité, son trauma.

Mariage, divorce et intérêt de l'enfant, des logiques autonomes. Affirmer alors que c'est la faute de la société, qui a sacralisé le mariage, si le divorce ou la séparation sont mal vus ce qui entraîne le traumatisme de l'enfant, constitue une très triste erreur de niveau logique.

Le traumatisme de l'enfant n'a rien à voir avec l'image sociale de sacré du mariage. Le mariage symbolisera toujours une pulsion de vie et pour cela sera Sacré, et pour tous.

Même si le réel du couple se révélera vite digne d'une homérique épopée. « Homérique » étant un faible qualificatif. Ulysse, lui au moins, a eu la chance de ne pas côtoyer Pénélope dans le réel et ses failles pendant dix ans pour mieux l'imaginer, la rêver, la fantasmer et l'aimer !

Le divorce, comme au demeurant la séparation de couples non mariés, représentera toujours, y compris pour les enfants, cette ambivalence, cette pulsion de mort et de vie, et constituera ainsi toujours un acte clivant, un traumatisme lié à la peur de perte de protection qu'entraîne la désolidarisation du couple, toujours possible dans le réel, mais représentera aussi toujours une possible renaissance dans la nouveauté qui l'attend, à la vie.

Conclusion. Alors, n'accusons pas le caractère sacré du mariage... Laissons ceux qui l'accueillent avec désir dans leur imaginaire et leurs tripes, leur âme, se marier, se remarier, plusieurs fois parfois, et croire à la symbolique de vie, de solidarité, d'aide... et même, laissons-les se heurter au réel... Et faire avec et tenir, ou faire sans, en laissant à chacun la décision d'assumer au nom de la pulsion de vie, un peu de la pulsion de mort, qu'elle que soit la forme juridique ou psychologique de la désunion ou de son intensité.

De plus, il apparaît évident que refuser le mariage pour tous au nom de cette filiation revient à renforcer symboliquement les liens de filiation et à en alourdir le poids pour les enfants.

Alors, mariez-vous, vivez en union libre, divorcez, séparez-vous, mais ne vous servez pas comme prétexte de l'intérêt de vos enfants, ce qui risque de les culpabiliser un peu plus, et aimez-les ! Sans artifice. A l'instinct. Et laissez aussi en paix cette vérité : l'institution du mariage est belle car elle représente symboliquement une pulsion de vie... qui peut très bien être transmise aux enfants... même issus de parents divorcés ou séparés. Ou alors, légiférons sur l'interdiction de leur faire croire au Père Noël, sur l'interdiction du symbolique et de l'imaginaire, et coinçons-les dans le réel.